



Délibération 2019-049 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : approbation du procès verbal de la réunion du 15 avril 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du procès verbal de la réunion du 15 avril 2019.

Monsieur le Président rappelle la délibération communautaire 2014-098 du 19 mai 2014 attribuant au bureau communautaire et au Président différentes délégations.

Monsieur le Président détaille ensuite les décisions actées par le bureau communautaire entre la réunion du 15 avril et la réunion présente ainsi que celles actées par le Président au titre de ses délégations.

Monsieur BOUQUILLON évoque à nouveau l'adhésion de l'intercommunalité à la Société de Défense des Animaux d'Estourmel et s'interroge sur le tableau adressé dernièrement par les services

répartissant le nombre d'interventions de la société dans les différentes communes de l'intercommunalité. Pour sa part, dans sa commune il a été noté une intervention sans qu'il sache de quoi il s'agit. Il souhaiterait à l'avenir en être informé.

Monsieur le Président donne acte de sa remarque à Monsieur BOUQUILLON.

Monsieur LALISSE s'interroge sur la nature des travaux d'étude géotechnique confiée à l'entreprise à la société FONDASOL dans le cadre du projet de bibliothèque médiathèque.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit des études nécessitées par l'extension du bâtiment prévue en lieu et place de la maison qui est au coin de la rue et qui sera prochainement démolie. Les sondages ont été sollicités par l'architecte pour pouvoir dimensionner les fondations de la nouvelle construction.

Après en avoir délibéré et en tenant compte des précisions apportées, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès verbal et les décisions suite à la réunion du 15 avril 2019.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juin 2019 et transmission
en Préfecture du Pas de Calais.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL



Le Président

Jean-Jacques COTTEL

